

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes publics

Fermeture de la brigade de surveillance des douanes d'Agen

NOR : CPAD1804373S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux du 21 septembre 2016,

Arrête :

Article unique. – La brigade de surveillance intérieure d'Agen (direction régionale de Bordeaux) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 30 septembre 2018.

Fait le **12 MARS 2018**

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ